

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 14 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 07 décembre 2023

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1^{er} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Raphael TOFILI (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
 Mme Ivy POIA (procuration donnée à M. Frédéric PARENT)
 M. Romuald PIDJOT (procuration donnée à Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h05.

Madame Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL est désignée secrétaire de séance.

Abstention :

L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » : Petelo SAO

DELIBERATION N°124/23/XII

**PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 14 décembre 2023,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 12/23/III du 23/03/2023 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération 65/23/VI du 22/06/2023 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération 70/23/VIII du 24/08/2023 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la délibération 97/23/IX du 02/11/2023 approuvant la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2023,

Vu la note explicative de synthèse n° 91/2023 du 07 décembre 2023,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2023, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget principal 2023.

Article 2 : Est autorisée la diminution de 6 021 346 F CFP des subventions d'exploitation chapitre 657 « Subventions d'exploitation ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
657	Subventions d'exploitation	433 430 361	- 6 021 346	427 409 015
Total 67 - Charges exceptionnelles		433 430 361	- 6 021 346	427 409 015

Article 3 : Est autorisée la diminution de 2 000 000 F CFP des charges exceptionnelles chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Chapitre	Intitulé	Budget 2023 avant DM	DM	Budget 2023 après DM
67	Charges exceptionnelles	44 099 453	- 2 000 000	42 099 453
Total 67 - Charges exceptionnelles		44 099 453	- 2 000 000	42 099 453

Article 4 : Est autorisée la transformation des postes listés ci-dessous :

- un poste de chef de brigade adjoint de catégorie C, relevant de la filière sécurité, en poste de chef de brigade de catégorie B, au service Police Municipale de la Direction de la Sécurité,
- un poste de technicien de catégorie C, relevant de la filière technique, en poste de technicien de catégorie B, au service Urbanisme, Domaine et Patrimoine de la Direction des Services Techniques et de Proximité,
- un poste d'animateur de catégorie C, relevant de la filière jeunesse et sport, en poste d'éducateur sportif de catégorie B, au service jeunesse et Sport de la Direction des Services d'Animations et de Prévention.

Article 5 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 DÉCEMBRE 2023

Le secrétaire de séance,

Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL



Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20231214-124-23-XII-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Annexe à la délibération ¹²⁴/23/XII du 14/12/2023
 Décision modificative n°4 du budget principal

RECAP	Budget avant DM	DM	Budget après DM
Recettes de fonctionnement	3 815 101 808	-	3 815 101 808
Dépenses de fonctionnement	3 815 101 808	-	3 815 101 808
Solde de fonctionnement	-	-	-
Recettes d'investissement	1 512 043 237	-	1 512 043 237
Dépenses d'investissement	1 512 043 237	-	1 512 043 237
Solde d'investissement	-	-	-
Total Budget	5 327 145 045	-	5 327 145 045

Dépenses de fonctionnement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DF	011 Charges à caractère général	60612 Energie - Electricité	89 872 732	10 000 000	99 872 732
DF	011 Charges à caractère général	60611 Eau et assainissement	18 500 000	600 000	19 100 000
DF	011 Charges à caractère général	611 Contrats de prestations de services	181 308 938	-	181 108 938
DF	011 Charges à caractère général	61522 Bâtiments	20 377 177	-	19 377 177
DF	011 Charges à caractère général	61523 Voies et réseaux	90 974 997	-	89 974 997
DF	011 Charges à caractère général	617 Études et recherches	8 941 195	-	5 941 195
DF	011 Charges à caractère général	6188 Autres frais divers	201 375 083	-	198 375 083
DF	011 Charges à caractère général	6226 Honoraires	350 000	-	150 000
DF	012 Charges de personnel	64111 Rémunération principale	987 030 882	-	982 030 882
DF	014 Atténuations de produits	73918 Reversements, restitutions et prélèvements divers	41 723 644	-	39 414 145
DF	022 Dépenses imprévues	022 Dépenses imprévues	8 989 754	-	2 420 599
DF	65 Autres charges de gestion courante	6573581 SIGN	28 140 000	-	22 118 654
DF	66 Charges financières	66111 Intérêts réglés à l'échéance	63 662 835	20 000 000	83 662 835
DF	67 Charges exceptionnelles	6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 168 674	-	168 674
Total DF			1 743 415 911	-	1 743 415 911

Dépenses d'investissement

Sens	Chapitre / Opération	Article	Budget avant DM	DM	Budget après DM
DI	OPNI Opération non individualisée	20415131 SMTU	-	5 071 090	5 071 090
DI	0600 REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118)	2315 Installations, matériel et outillage techniques	97 851 782	-	92 780 692
Total DI			97 851 782	-	97 851 782

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 4 du budget principal et décision modificative n°1 du budget annexe eau de l'exercice 2023.

P.J. : Projets de délibération

BUDGET PRINCIPAL

En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » :

- + 10 000 000 F à l'article « 60612 - Énergie, électricité » en complément à la suite du rattrapage en début d'exercice de factures de 2022 d'un montant total de 15 601 435 F,
- + 600 000 F à l'article « 60611 - Eau et assainissement » en complément pour le 3^{ème} trimestre 2023,
- - 8 700 000 F de crédits qui ne seront pas engagés sur l'exercice 2023.

Au chapitre 012 « Charges de personnel » :

- - 5 000 000 F de crédits qui ne seront pas engagés sur l'exercice 2023.
- A la suite des réussites d'agents communaux aux épreuves de promotions professionnelles, des changements de postes, listés dans la délibération ci-jointe, ont été opérés :
 - 3 postes de catégorie C en poste de catégorie B.

Au chapitre 014 « Atténuations de produits » :

- - 2 309 499 F de frais de mise en recouvrement et frais de gestion à la Nouvelle-Calédonie.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- - 6 569 155 F amenant le disponible à 2 420 599 F.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- - 6 021 346 F de subvention au SIGN (prévision initiale de 28 140 000 F).
Calculée en cours d'exercice par l'organisme, la subvention est 22 118 654 F en 2023.

Au chapitre 66 « Charges financières » :

- + 20 000 000 F de remboursement d'intérêts d'emprunt dû à une omission lors des prévisions faites pour le budget primitif 2023.

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- - 2 000 000 F de crédits qui ne seront pas engagés sur l'exercice 2023.

En dépenses d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 5 071 090 F de subvention d'équipement au SMTU non prévus au budget primitif 2023, l'organisme ayant demandé cette participation dans le courant de l'exercice.

En opérations individualisées :

- 0600 - REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) : - 5 071 090 F,

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 327 145 045 F, avec :

- en section de fonctionnement : 3 815 101 808 F ;
- en section d'investissement : 1 512 043 237 F.

BUDGET ANNEXE EAU

En dépenses de fonctionnement,

Au chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » :

- - 3 096 000 F.

Au chapitre 66 « Charges financières » :

- + 3 096 000 F de remboursement d'intérêts d'emprunt dû à une omission lors des prévisions faites pour le budget primitif 2023.

En recettes d'investissement,

En opérations non-individualisées et financières :

- - 3 096 000 F de virement de la section de fonctionnement

En dépenses d'investissement,

En opérations individualisées :

- 12818 - RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718) : - 3 096 000 F,

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget annexe Eau s'établit à la somme de 306 357 031 F, avec :

- en section de fonctionnement : 90 252 729 F ;
- en section d'investissement : 216 104 302 F.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 30 novembre 2023 :

- Budget principal :

Mme JULIÉ demande des explications sur l'erreur de 30% de remboursement d'intérêts d'emprunt.

M. BOEWA-MI répond qu'il y a eu une omission lors de la prévision budgétaire.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

- Budget annexe eau :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 04 décembre 2023 :

M. BOEWA-MI explique que suite à une erreur de calcul, la décision modificative n°1 du budget annexe eau a été modifiée :

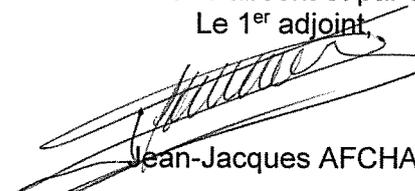
- Chapitre 66 « charges financières » : + 3 096 000 F (contre + 2 500 000 F) de remboursement d'emprunt dû à une omission lors des prévisions faites pour le budget primitif 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

Il convient également de préciser qu'une erreur matérielle s'est glissée au chapitre 011 « charges à caractère général » : - 8 700 000 F (contre - 10 600 000 F) de crédits qui ne seront pas engagés sur l'exercice 2023.

Tel est l'objet des projets de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 07 DEC. 2023
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN

